

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 12 mars 2018

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 12 mars 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
Mmes les conseillères

Rémi Fortin
Joyce Bérubé
Julie Gagné
Johanne Fillion
Madame Lyne Gagnon
Roger Vaillancourt
Jean-Pierre Martel

MM. les conseillers

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale
et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2018-03-045

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mars 2018, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-046

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins soixante-douze heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-047

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2018 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçue une copie au moins soixante-douze heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-048 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de cent cinq mille huit cent vingt-huit dollars et dix-sept (105 828,17\$), la liste des prélèvements bancaires au montant de quatorze mille deux cent trente-quatre dollars et cinquante-sept (14 234,57\$), et les salaires nets payés au montant de dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars et soixante-huit (17 492,68\$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent trente-sept mille cinq cent cinquante-cinq dollars et quarante-deux (137 555,42\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 868 à 901.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2018-03-049 APPEL D'OFFRES SOUS INVITATION ÉCRITE – RÉFECTION DE TOITURE – MAIRIE – 178, AVENUE SAINT-RENÉ – SAINT-RENÉ-DE-MATANE- PROGRAMME TECQ 2014-2018

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à une demande de soumissions sur invitation écrite, à au moins deux (2) entreprises, dans le cadre de la réfection de la toiture de la mairie située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-050 AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - EXERCICE FINANCIER 2018 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – PROGRAMME À L'AMÉLIORATION DE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – DÉPUTÉ DE MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

De reporter le point à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-051 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01 AFIN DE MODIFIER L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE ANNUELLE DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Martel a donné, lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2018, un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2018-01, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2016-01 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus »;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Martel a dûment déposé et présenté le projet de règlement numéro 2018-01, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2016-01 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus »;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 2018-01 a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 février 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 12 mars 2018

D'adopter le règlement numéro 2018-01, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2016-01 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus ».

QUE le règlement numéro 2018-01 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS
LE MAIRE SE PRONONCE POUR**

2018-03-052

IDENTIFICATION DES DIFFÉRENTS LIEUX D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 431 du Code municipal, la Municipalité peut déterminer les différents lieux d'affichage des avis publics sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'identifier les lieux suivants pour l'affichage des avis publics sur le territoire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à savoir :

Centre communautaire situé au 2, rue de la Fabrique;
Mairie, située au 178, avenue Saint-René.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT– RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03, INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PROBLÈMES DE REFOULEMENT DES ÉGOUTS, D’INSPECTION PAR CAMÉRA ET SUR LE DÉGEL DE SERVICES D’AQUEDUC »

Mme la conseillère Lyne Gagnon donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2018-03, intitulé « Règlement sur les problèmes de refoulement des égouts, d'inspection par caméra et sur le dégel de branchement de services d'aqueduc ».

QUE ce règlement a pour objet de régir les problèmes de refoulement des égouts, d'inspection par caméra et sur le dégel de branchement de services d'aqueduc.

QUE les copies du projet ayant été distribuées aux membres du conseil municipal avant la présente séance.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-03-053

APPROBATION DES PLANS ET DESCRIPTIONS TECHNIQUES – RÉNOVATION CADASTRALE – RÉGULARISATION DE PROPRIÉTÉ À L'ÉGARD DE L'EMPRISE DES CHEMINS – MANDAT – TREMBLAY LALIBERTÉ – ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-11-183 mandatant la firme Tremblay Laliberté, Arpenteurs-Géomètres pour la réalisation technique d'une description technique pour régulariser les droits de propriété en faveur de la municipalité en conformité à la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tremblay Laliberté, Arpenteurs-Géomètres ont déposé les plans et descriptions techniques en date du 29 janvier 2018, dossier FM : 2408-102, minute 8734;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de Saint-René-de-Matane approuve les plans et descriptions techniques présentés par la firme Tremblay Laliberté, Arpenteurs-Géomètres conformément aux documents déposés en date du 29 janvier 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-054

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR UN PROJET INTERNET PAR WIFI DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata a déposé le 1^{er} novembre 2017 une demande d'aide financière adressée au FARR pour mettre en place un réseau Internet Wifi dans les périmètres urbains des municipalités qui n'ont pas de service de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de bornes Wifi dans les rues, les parcs, et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par Wifi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000\$, dont 385 000 \$ est demandé au FARR et 98 000 \$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de 385 000\$ du FARR serait utilisée pour l'achat et l'installation des équipements servant à la mise en place d'un réseau Internet Wifi, à raison de 11 000 \$ pour 35 municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande d'aide financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE M. le maire Rémi Fortin appelle le vote.

QUE les voix exprimées sont les suivantes :

Pour cinq (5) voix

Contre deux (2) voix

Mme la conseillère Joyce Bérubé
Mme la conseillère Johanne Fillion
Mme la conseillère Julie Gagné
M. le conseiller Jean-Pierre Martel
M. le maire Rémi Fortin

Mme la conseillère Lyne Gagnon
M. le conseiller Roger Vaillancourt

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane abroge la résolution portant le numéro 2018-02-033 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 5 février 2018.

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à verser annuellement un montant maximum de 300 \$ pour contribuer au rehaussement de la bande passante Internet.

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à remplacer, en cas de bris d'un ou des équipements, pour un montant maximal de 2 500\$, et ce, pour une durée de 5 ans à partir de la date de mise en service du projet.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-055

PROJET D'AMÉLIORATION DES PARCS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS (PAPERS)

CONSIDÉRANT l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE l'administration de la municipalité de Saint-René-de-Matane désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS).

DE nommer Mme la conseillère Julie Gagné responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-056

DÉSIGNATION – ADJOINT À L'INSPECTEUR DE LA MRC DE LA MATANIE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la liste des personnes désignées, par le Conseil de la MRC de La Matanie, responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées pour le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu'elles souhaitent voir agir à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE désigner M. Sébastien Joncas à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées, et M. Cyril Gagnon, à titre de substitut, pour le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-057

DÉSIGNATION – PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la liste des personnes responsables désignées par le Conseil de la MRC de La Matanie afin qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer le nom de la personne responsable de la gestion des cours d'eau, et de son substitut, pour le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de ladite Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 12 mars 2018

DE désigner M. Sébastien Joncas à titre de personne responsable de la gestion des cours d'eau, et M. Cyril Gagnon, à titre de substitut, pour le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Matane afin qu'ils exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-03-058

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU PROFIL FINANCIER - FÊTE DE NOËL - INVENTAIRE – COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Yvette Boulay dépose le profil financier de la Fête de Noël 2017 et l'inventaire à jour des loisirs, le tout préparé par Mme Joyce Bérubé.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du profil financier de la Fête de Noël 2017 et de l'inventaire des loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

SOGERM – COMPTE-RENDU – SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2018

Mme la conseillère Lyne Gagnon donne un compte rendu de la séance du mois de janvier 2018 de la SOGERM.

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE FÉVRIER 2018

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance ordinaire du mois de février 2018 du conseil des maires de la MRC de La Matanie.

COMPTE RENDU – POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

Mme la conseillère Joyce Bérubé donne un compte rendu de la politique familiale municipale.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun sujet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2018-03-059

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 12 mars 2018, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Rémi fortin, maire
Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Rémi Fortin
Maire**

**Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire trésorière**